



ADMINISTRATION

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 24 mars 2025 à 19H00

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Angélique MAUCQ, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès MUAMBA-KABENA, Christine KEIGHIEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan ARNOULD, Philippe LEQUEUE, Patrice NALDI, Marjorie NEUKERMANS, Sana BATIK, Flore DIESBECQ LACROIX, Bastian GONZALEZ VANHESPEN, Madiane ADDI, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Olivier FIÉVEZ, Flavie PRÉVOST.

Objet n° 21 - Question orale de Monsieur le Conseiller Philippe LEQUEUE relative à la vitesse et aux charrois sur la N533.

Les membres du Conseil communal prennent connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Philippe LEQUEUE relative à la vitesse et charrois sur la N533.

Bien connue, la Nationale 533, voirie régionale largement fréquentée, est la route entre Nivelles et Braine-le-Comte qui traverse deux villages de notre entité, à savoir Ronquières et Henripont, notre Bois de la Houssière, pour nous retrouver ensuite au Marousset.

Malgré les signalisations d'entrée en agglomération et les améliorations déjà apportées entre autres aux abords de l'école de Ronquières, force est de constater que cette voie routière est une véritable autoroute avec comme particularité de multiples successions de virages. Celle-ci met donc en danger les villageois, les écoliers, les touristes, les promeneurs et les sportifs pratiquant non loin.

Plusieurs accidents graves s'y sont déjà produits.

Les citoyens mettent également en évidence le passage de charrois divers, notamment des convois exceptionnels.

Interpelé à de multiples reprises par des citoyens plus qu'inquiets de par cette situation, je m'adresse donc à vous avec les questions suivantes qui se doivent d'être posées.

Peut-on être actif auprès du Service Public de Wallonie pour envisager des solutions répressives dans un avenir proche ?

Si oui, quelles seraient ces solutions ?

Pourrait-on détourner certains véhicules notamment les transporteurs routiers afin de diminuer leur fréquence de passage et de ce fait diminuer la dangerosité ?

Monsieur l'Echevin Pierre-Yves HUBAUT répond à la question.

Philippe a effectivement identifié le volet épineux de ce dossier : la N533 est une voirie qui appartient au SPW, qui est limitée à 50 km/h et à 30 km/h à Ronquières notamment entre l'école et une entreprise agricole bien connue.

Malheureusement, nous ne pouvons pas effectuer d'aménagements, car cette route appartient au SPW. Nous avons déjà eu des réunions à ce sujet.

Concernant le tonnage, il est impossible de dévier le trafic vers d'autres voies, car la N533 permet aux poids lourds de rejoindre d'autres axes.

Nous pouvons cependant effectuer une analyse du contrôle de vitesse (via un radar mesurant la vitesse) et transmettre les résultats au SPW.

Monsieur le Conseiller Philippe LEQUEUE réplique.

Merci beaucoup pour la réponse.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
Bernard ANTOINE

Le Président,
Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Bernard ANTOINE

Le Député-Bourgmestre,

Maxime DAYE